

CHARTRE PARTENARIAT

Préambule

Cette chartre de partenariat vise à rassembler des acteurs évoluant dans les domaines de l'accompagnement et du bien-être/mieux-être qui ont en commun le souhait de mener des actions qualitatives en vue de valoriser l'humain au centre de leurs actions.

Cette chartre s'inscrit dans le respect de principes fondamentaux guidant l'action des différents partenaires, dans un souci de promouvoir une éthique humaniste, un professionnalisme qualitatif et ce, dans une complémentarité et un partage des ressources et des compétences.

Les fondements

- Favoriser les échanges entre les partenaires qui ont en commun des valeurs de bienveillance, de respect, de confiance, d'altruisme, d'universalisme, de partage et de professionnalisme.
- Mettre en réseaux des personnes dans un esprit de complémentarité et de cohérence des ressources respectives.
- Participer à des actions communes en valorisant la dimension humaniste.
- Encourager des coopérations transversales qualitatives en associant dès que possible les partenaires aux projets initiés.
- Intégrer les valeurs humanistes, les promouvoir dans le cadre d'évènements collectifs et contribuer à l'avancement de celles-ci.
- Développer une image valorisante de l'accompagnement, du bien-être et de la place de l'humain au cœur de notre société.
- « Démocratiser » les pratiques pour les rendre accessible.
- Evaluer régulièrement les partenariats et la pertinence des actions engagées.
- Proposer des passerelles entre nos ressources respectives
- Mettre en place une communication visible et réactualisée des partenariats au sein de chaque structure partenaire.
- Formaliser par écrit les implications de chacun pour une juste transparence, équité et cohérence

Engagements

Nous, partenaires, sommes complémentaires dans nos identités et compétences professionnelles.

Nous nous engageons à respecter

- la charte « partenariat »
- la pluralité et la spécificité de nos partenaires dans la perspective d'un enrichissement mutuel
- une coopération équitable dans l'esprit d'un partage de ressources pertinentes adaptées

Nous nous engageons à nourrir une dynamique de projets et d'actions partagées.

Responsabilité

Nous sommes conscients de notre liberté de pouvoir arrêter un partenariat sans avoir à en justifier la raison. Cependant, cette décision ne devra pas pénaliser les actions entreprises. Dans ce cas précis, le partenaire s'engage à mener à son terme les actions déjà engagées.

Ne pas respecter la charte peut aboutir à l'arrêt du partenariat.

Nom de la structure

Fédération de Coaching-de-Vie

Nom-Prénom du représentant légal

Patricia Verneret, présidente

Date

21/02/2022

Signature précédée de la mention « Charte lue et approuvée »

Lue et approuvée

lu et approuvée



Paraphe
PV

Paraphe
LM